



- Buguelès
- Penvénan
- Port Blanc

Penvenan

naturellement...

EDITO

n°21

Hiver 2015

Janvier nous rappelle la très cordiale tradition des vœux. C'est avec plaisir qu'au nom du Conseil Municipal je vous souhaite une bonne et heureuse année 2015.

En ce début d'année, j'ai une pensée toute particulière pour toutes les victimes de la tragédie qui vient de frapper notre pays. Une pensée empreinte de compassion pour leurs familles, dans la peine et le désarroi.

Formons ensemble, à l'aube de cette nouvelle année, le vœu que la solidarité et la fraternité soient contagieuses pour un monde meilleur.

Michel Deniau, Maire

Pennad-stur



Gant miz Genver e teu en-dro mare an hetoù kalonek evit ar bloaz nevez. Laouen on o hetñ bloavezh mat deoc'h evit 2015 en anv ar C'huzul-kêr.

Keit ha m'emañ ar bloaz o kregiñ emeon o soñjal en holl dud a zo bet skoet gant an drajedenn a zo o paouez kouezhañ war hon bro. Ur soñj leun a druez evit o familhoù a zo gant ar boan hag er glac'har.

Hetomp holl asambles en em ledo spered ar genskoazell hag ar vreudeuriez evit sevel ur bed gwelloc'h er bloaz nevez a zo o kregiñ.

Ar Maer, Michel Deniau

DOSSIER : Le CCAS

L'aide aux personnes en difficulté ne date pas d'hier. L'action sociale s'est progressivement organisée au cours du temps. En effet, du bureau de bienfaisance au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), c'est plus de 200 ans d'histoire.

Aujourd'hui, les CCAS aident et soutiennent les plus défavorisés dans des domaines de plus en plus vastes. Ils sont les moyens privilégiés par lesquels la solidarité communale peut réellement s'exercer. Lieu d'accueil, d'écoute, d'informa-

tion, d'actions en faveur des personnes en difficulté sociale, le CCAS de Penvénan vous tend la main en toute discrétion.

Le présent dossier vous permettra de mieux connaître son organisation et ses rayons d'actions.



De gauche à droite : Guilaine Gilet (secrétaire) - François Dagorn - Francine Mortellec (élue) - Marie-Joséphine Simon - Gabrielle Guillerm - Madeleine Jézéquel - Alette Fourdraine (vice-présidente du CCAS) - Monique Garel (1ère adjointe) - Eric Dubois (directeur du CCAS) - Alain Hamel (élu) - Sylvette Moal (élue) - Sylvie Le Bougeant (élue) - Michèle Le Pierrès - Michel Deniau (mair et président du CCAS).

Absentes sur la photo : Micheline Le Cozannet (bénévole) - Marie-Bernadette Milochau (élue) - Catherine Guillo (élue) - Agnès Filoche

CONNECTEZ-VOUS !

Tous les renseignements

pratiques, informations

sur la commune et

bulletins municipaux

sont sur le site :

www.ville-penvenan.com



COTES D'ARMOR
Commune Touristique

Le curage des fossés

Les fossés se distinguent des cours d'eau par le fait qu'il s'agit d'aménagements créés par l'homme. Ils remplissent de nombreuses fonctions et sont d'un intérêt écologique reconnu. Le fossé permet de conduire l'eau, de l'infiltrer, de l'absorber. Sa végétation freine les arrivées d'eau d'amont en aval, surtout pendant les pluies d'orage. Il est aussi un habitat naturel pour la faune et la flore. Il se comble au fil du temps de façon inégale selon les secteurs, la topographie, la dénivellation du terrain. Les zones à faible dénivellation sont favorables au comblement rapide. L'influence du labourage des terrains agricoles, les anciens busages au diamètre trop étroit ou posés sur de grandes longueurs, sans regard de visite, contribuent également au comblement. Par contre, contrairement à ce qui est dit couramment, l'élagage, au printemps, des talus n'a aucune influence ni sur le comblement ni sur la capacité d'évacuation de l'eau durant l'hiver.

Chaque année environ 15 km de fossés sur les 120 km existants sont curés sur la commune. Cela représente de 4 000 à 6 000 tonnes de boues évacuées.

Le choix des zones de curage annuel s'effectue par secteur selon les priorités. Les travaux sont exécutés, principalement en automne-hiver, par l'équipe de la voirie qui est composée de trois personnes, l'été étant consacré à la préparation de la réfection des routes et aux aménagements urbains. Pour une plus grande efficacité, les interventions se font à l'aide d'un godet trapézoïdal spécialement conçu pour le curage qui est donc ainsi limité au fond du fossé. Cette technique permet de préserver la végétation des bords du fossé, indispensable au maintien de la terre.

Réalisation de l'automne 2014

Le curage de 4 km de fossés vient d'être terminé route de Camlez. Les travaux ont nécessité le remplacement de 8 entrées de champ, avec la pose de 24 têtes de buses en béton et 22 longueurs de 6 mètres de buses en polyéthylène. 1200 tonnes de boues ont été évacuées en décharge agréée et 300 tonnes de matériaux d'empierrement ont été rapportées et mises en oeuvre. Les virages dangereux ont nécessité la pose de 60 mètres de buses en béton.



Infos pratiques mairie

Accueil :

tél : 02 96 92 67 59
fax : 02 96 92 74 64
Ouverture du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30 et le samedi matin 9h-12h.
Fermeture le jeudi après-midi.
mairie@ville-penvenan.fr
www.ville-penvenan.com

Permanences des Élus en mairie :

Michel Deniau, le jeudi de 10h à 12h.
Monique Garel, finances, économie, tourisme, campings, personnel communal, le lundi de 10h à 12h, les autres jours sur RdV.
Guy Fountas, voirie et réseaux, assainissement, bâtiments, fleurissement, le vendredi de 10h à 12h.
Denise Prud'homme, affaires scolaires et sportives, jeunesse, associations, le vendredi sur RdV de 10h à 12h.
Aliette Fourdraine, affaires sociales et solidarité, le mercredi et vendredi au CCAS de 10h à 12h.
Jean-Yves Le Merrer, centre nautique, centre de vacances, ports, zones de mouillages, affaires maritimes, urbanisme, Natura 2000, mardi sur RdV de 14h à 16h.
Christian Ollivier, communication, culture-bibliothèque, information, commerce-artisanat, petit patrimoine, environnement, développement durable, le jeudi sur RdV de 10h à 12h.

Numéros utiles :

Bibliothèque 02 96 92 65 92
Capitainerie 02 96 92 89 11
C.C.A.S. 02 96 92 77 68
Centre de vacances 02 96 92 69 56
www.sejourgroupeportblanc.com
Centre nautique 02 96 92 64 96
www.cnportblanc.fr
Cyb-esp@ce 09 77 85 39 08
École publique 02 96 92 65 18
www.ecole-publique-penvenan.blogspot.fr
Garderie 02 96 92 66 77
École du Sacré-Cœur 02 96 92 72 11
www.sacrecoeur-penvenan.fr
Foyer logement 02 96 92 72 14
Halle des sports 02 96 92 62 50
Salle des fêtes 02 96 92 72 10
OT Côte des Ajoncs, Penvenan
02 96 92 81 09
www.tregor-cotedajoncs-tourisme.com

CCHT :

Communauté de Communes
du Haut tregor 02 96 92 33 46
www.haut-tregor.com

Numéros d'urgence :

Médecins de garde et pharmaciens
appeler le 15
Police 17
Pompiers 18
SAMU 15
Appel depuis un portable 112
Sauvetage en Mer 02 98 89 31 31



Le coin des jeunes

Korn ar re yaouank

La marée du siècle

Si vous aviez manqué la dernière « marée du siècle » le 10 mars 1997, il y aura une séance de rattrapage le samedi 21 mars 2015. En effet, il s'agira de la première « marée du siècle » du nouveau millénaire avec un coefficient de 119.

On parle de « marée du siècle » lorsque le coefficient dépasse 118. Son appellation paraît quelque peu abusive car ce phénomène intervient tous les 18 ans environ lorsque les facteurs se trouvant en phase influent au maximum sur les forces génératrices de la marée. Les prochaines grandes marées auront lieu le 3 mars 2033, le 14 mars 2051 et le 5 mars 2068. Les élèves de nos écoles nous donnent quelques recommandations à respecter afin que les futures générations puissent aussi profiter de l'estran lors de ces moments exceptionnels.

■ On ne pêche pas n'importe quoi, n'importe comment !

Tout d'abord, il faut se renseigner sur la taille minimale des animaux et sur les quantités autorisées. Certains outils sont autorisés et d'autres interdits. Il faut remettre les cailloux à leur place et dans le bon sens sinon les animaux qui vivent à l'ombre seront au soleil et ceux qui vivent au soleil seront à l'ombre et ils mourront.

L'environnement mettra ensuite 3 ans à se reconstituer.

Il ne faut pêcher que ce que l'on peut consommer. Il ne faut pas pêcher les petits animaux, pour leur donner le temps de grandir et de se reproduire.

Nahia, E'ouann, Aelig, Manon (École publique de Penvénan)

■ Pêcher intelligent, Pêcher durablement

Préservez les ressources marines !

En respectant les règles, nous permettons aux animaux marins de se reproduire. Nous aimons la pêche à pied, nous voulons pêcher comme vous, aujourd'hui, à la prochaine marée du siècle.

Alice, Erell, Rémi, Gwendal (École publique de Penvénan)

Lexique Français / Breton

L'estran, la grève : an aod

Crevette : chifretez

Moule : meskl

Bigorneau : ar bigorned

Araignée de mer : kevnid-mor

Coquille Saint-Jacques :
kregin St Jakez

Tourteau : krank saoz

Palourde : rigadell

Coque : kokez

Homard : homard

Etrille : krank siliou

■ À l'école de l'estran : une démarche citoyenne

Animations scolaires, école publique de Penvénan (classe bilingue et maternelle) et école privée du Sacré Cœur

L'année scolaire 2014, entre le 1^{er} et le 2^{ème} semestre aura été riche de découverte pour les enfants des écoles (publique et privée) de Penvénan.

Guy Prigent, chargé de mission « mer et citoyenneté », à la DML (Direction Mer et Littoral), du Conseil général, est intervenu régulièrement auprès des classes bilingues (maternelle et cycle 3), maternelle monolingue et la classe de cycle 3 de l'école primaire privée le Sacré-cœur, afin de faire découvrir les ressources de l'estran et l'histoire maritime locale. Utilisant des outils pédagogiques variés (tableau d'observation-description), l'animateur a fait découvrir aux enfants les pratiques de la pêche à pied et les valeurs d'usage associées (on ne pêche pas dans les herbiers de zostères, on ne chavire pas les cailloux sans les remettre à l'endroit, on ne pêche que ce que l'on consomme, etc.), le monde des algues et leur utilisation depuis les temps anciens.

Les enfants apprennent les gestes citoyens et la démarche de développement durable, tout en comprenant les fragiles équilibres de l'écosystème littoral et en faisant l'acquisition des repères et des valeurs d'une culture littorale.

■ La sécurité sur la grève "A vos outils, prêts, pêchez !"

Avant de partir à la pêche, voici quelques recommandations pouvant être utiles à votre sécurité :

- vérifiez les horaires des marées pour ne pas être surpris par la montée des eaux
- renseignez-vous sur les conditions météo
- partez avec un téléphone et retenez le n° d'urgence: 112
- prévoyez une tenue adaptée et bien visible sans oublier une montre
- ne pêchez pas seul
- prévenez votre entourage de la destination et de l'heure prévue de retour
- respectez les zones de pêche (renseignez-vous en mairie)
- allez dans des endroits connus
- remettez les cailloux en place
- respectez les tailles minimales de capture et enfin...
- dégustez les fruits de mer le jour de la pêche après les avoir lavés

Bonne pêche!

Les élèves de CE de l'école du Sacré-Coeur.

Du 16 au 28 février

Une exposition « Pratiques douces de la pêche à pied et usages de l'estran » sera installée au Centre Anatole Le Braz.

Dossier Le CCAS

La résidence "Le Verger des Korrigans"

Le Centre Communal d'Action Sociale, ou CCAS, est un établissement public chargé d'exercer les compétences détenues par la commune en matière d'action sociale. Son conseil d'administration est constitué d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le Maire qui en est le président.

Aliette Fourdraine // Adjointe aux affaires sociales



MES PERMANENCES AU FOYER LOGEMENT

Le mercredi matin et vendredi matin de 9h30 à 12h. Sur rendez-vous au foyer ou au domicile des personnes ne pouvant se déplacer.

MA DEVISE

Écoute, Confidentialité, Efficacité.

CONTACT

02 96 92 72 14 - ccas@ville-penvenan.fr

4

Quelles sont les missions du CCAS ?

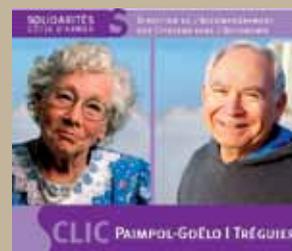
Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il se mobilise dans les principaux champs suivants :

- transmission des demandes auprès de Côtes d'Armor Habitat (Conseil Général) pour l'attribution de logements sociaux,
- aide à la constitution de dossiers administratifs (impôts, APA, APEL, retraite, pensions, RSA, aide à domicile, etc.),
- relais avec l'antenne du Secours Populaire de Tréguier.

Dans le cadre d'une entrée au foyer logement, les membres du CCAS accompagnent les familles.

Le CCAS est aussi une plate-forme d'information et d'orientation vers un certain nombre d'organismes :

- le Comité Cantonal d'Entraide de Tréguier pour une aide et un accompagnement à domicile,
- les assistantes sociales de Paimpol (permanence à Tréguier),
- Le Point d'Appui de Perros-Guirec pour l'aide à l'emploi,
- le CLIC (Centre local d'Information et de coordination) de Paimpol-Goélo et Tréguier, organisme qui centralise toutes les informations pour les aides à la personne notamment les maladies d'Alzheimer et Parkinson,
- Escapade (relais d'accompagnement et de répit des aidants familiaux).



Le CCAS c'est aussi :

- L'organisation et le financement du repas des aînés du 11 novembre
- Il pilote la commission des menus scolaires (260 repas par jour pour les écoles de Penvenan et Langoat). Tous les repas scolaires sont élaborés et cuisinés dans la cuisine centrale du foyer logement.



Conduire à tout âge

■ Il n'y a pas d'âge pour conduire en toute sécurité

Si les jeunes sont les plus touchés par les accidents de la route, les seniors arrivent en seconde position. Le Conseil Général organise, en partenariat avec des associations locales, des conférences destinées aux plus de 65 ans. Elles se déroulent en quatre parties :

- sensibilisation à la sécurité routière,
- point sur les connaissances du code de la route,
- les effets du vieillissement sur la conduite,
- un temps d'échanges entre participants autour d'un rafraîchissement.

En mars prochain, à la salle des fêtes, une conférence sur le sujet vous sera proposée, en présence d'un médecin et d'un moniteur d'auto-école.

Conférence gratuite et ouverte à tous.



La résidence "Le Verger des Korrigans"

■ Elle regroupe deux types d'établissements :

- EHPA : établissement d'hébergement pour personnes âgées
- EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Disposant de 67 places au total soit 42 places en EHPAD et 25 en EHPA, elle est habilitée à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale et est conventionnée pour percevoir l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Cet établissement est soumis aux autorités de tarification du Conseil Général des Côtes d'Armor et de l'Agence Régionale de Santé Bretagne.

■ Le dossier de demande d'admission comporte deux volets :

- un volet administratif,
- un volet médical à remplir par le médecin traitant ou le médecin hospitalier.

Après évaluation du dossier, si un avis favorable est émis, la demande est inscrite sur la liste d'attente.

Un résident de l'EHPA qui subit une perte d'autonomie est prioritaire pour intégrer l'EHPAD dès qu'une place se libère.

Un conseil de vie sociale se réunit plusieurs fois dans l'année, au sein de la résidence, pour la qualité de vie et le bien-être des résidents.

Le CCAS, partenaire de la banque alimentaire

La banque alimentaire est une association engagée dans la lutte contre la pauvreté. Elle répond aux mêmes règles et obligations qu'une entreprise privée avec des fournisseurs, des moyens logistiques, de la main d'œuvre, une structure interne, des clients, une trésorerie et une comptabilité...

Elle est soumise à des contrôles très stricts par la direction des Services Vétérinaires, la Communauté Européenne, les Douanes, les Services de la Concurrence et des Fraudes et par la Fédération Française des Banques Alimentaires.

Banque sans ressource, fonctionnant selon la Charte des Banques Alimentaires (basée sur le don - le partage - la gratuité - le mécénat - le bénévolat), elle collecte des

denrées alimentaires. Elle assure ainsi, par l'intermédiaire des associations et des CCAS adhérents, une aide aux populations en difficulté.

INSCRIPTION À LA BANQUE ALIMENTAIRE

La banque alimentaire s'adresse aux personnes les plus démunies. Le CCAS en est le relai local. Vous pouvez nous contacter en toute discrétion. La distribution des denrées s'effectue une fois par mois.

COLLECTE

La collecte nationale de la banque alimentaire se fait deux fois par an sur deux jours. La banque alimentaire du Trégor est centralisée à Lannion, avec un hangar de 1 000 m² et 5 chambres froides.



Banques Alimentaires
Ensemble, aidons l'homme à se restaurer



On en parle

Kaoz zo anezhañ

Le Frelon asiatique



■ Description

Les « *Vespa velutina nigrithorax* », appelés frelons asiatiques ou frelons à pattes jaunes, ont atteint le Trégor. Découverts en Gironde et dans le Lot-et-Garonne en 2005, ils ont, en l'espace de quelques années, colonisé les deux tiers du territoire français et ont été repérés en Belgique, en Espagne et au Portugal. Prédateurs d'abeilles domestiques, il nous faut limiter rapidement leur propagation.



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

6

■ Le cycle du frelon asiatique et la localisation des nids

Fin de l'automne : la vieille reine, les mâles et les ouvrières meurent. Les nids sont tous abandonnés, au plus tard en décembre, et ne sont pas réutilisés l'année suivante. Les nouvelles femelles reproductives, qui ont quitté le nid et se sont accouplées, se réfugient principalement dans la litière du sol (feuilles mortes et bois) et sous l'écorce des arbres et aussi dans les haies, volets, abris de jardin, niches, boîtes aux lettres. A la sortie de l'hiver, elles se réveillent pour fonder de nouvelles colonies. Le nid est alors souvent construit très haut (dans les arbres, faitage des hangars ou encore en haut d'un pignon de maison, etc.).

■ L'évolution de l'invasion dans les Côtes d'Armor

L'historique du Frelon Asiatique :

- 2010 : 1 nid
- 2011 : 6 nids
- 2012 : 21 nids
- 2013 : 52 nids



La Fédération départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) estimerait, pour l'année 2014, la présence de plus de 350 nids dans les Côtes d'Armor.

■ Recommandations

Il ne faut pas s'approcher des nids. Les frelons isolés sont sans danger si l'on ne les attrape pas à mains nues. Comme les ouvrières peuvent être observées jusqu'à 3 km de leur nid, en voir une dans son jardin ne veut pas dire qu'un nid y est présent.



Il est fortement déconseillé de pratiquer un piégeage en dehors des ruchers. Celui-ci est totalement inutile contre le frelon asiatique (encore plus de novembre à mai) et a un impact extrêmement fort sur la biodiversité (piégeage non sélectif).

En présence d'un nid **il est impératif de ne pas intervenir soi-même** mais de le signaler très rapidement à la mairie et à la FDGDON au 02 96 01 37 90 ou fecodec22@gds22.asso.fr. **La destruction d'un nid est l'affaire de professionnels.** Sur le domaine public, les pompiers sont chargés de retirer les nids.

■ Témoignage d'un apiculteur : Charles Le Laouenan

C'est en 2007, en Charente Maritime, qu'il a croisé pour la première fois le frelon asiatique. Depuis, il en piège de plus en plus dans ses ruchers. En effet, ses 13 ruchers, installés entre La Roche Jaune et Plestin-Les-Grèves sont tous attaqués par cet hyménoptère*. Celui-ci exerce une pression de plus en plus forte sur les ruches en s'attaquant tout d'abord aux butineuses et aux ouvrières.

Les apiculteurs appellent chacun à ouvrir l'oeil pour éradiquer ces nids et limiter l'expansion du frelon si nocif pour les abeilles. Il est recommandé aux apiculteurs des zones envahies, de placer des pièges au niveau de leurs ruches de juin à octobre.

* Hyménoptère : insecte possédant deux paires d'ailes solidaires pendant le vol, tels que l'abeille, la fourmi, la guêpe... le frelon.

■ L'engagement de la commune

Le conseil municipal du 17 novembre a décidé, à l'unanimité, de prendre en charge 50% du coût de l'intervention de destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers.

Les sources et Crédits photos :

- Viv'Armor Nature dossier « le frelon asiatique » n°155
- Muséum National d'Histoire Naturelle
- FECODEC – FDGDON des Côtes d'Armor



Tout savoir *Goût pep tra*

■ Les Trucs et Astuces

Une chasse d'eau qui fuit représente un gaspillage de 600 litres d'eau par jour ; un robinet qui laisse passer un filet entraîne une perte de 300 litres d'eau. Il est donc très important de vérifier régulièrement l'état de vos tuyauteries et robinetteries. Attention, si un robinet qui coule se repère facilement, des canalisations mal entretenues peuvent fuir à l'intérieur des murs. Pour vous en rendre compte, notez les chiffres relevés au compteur un matin avant de partir et le soir à votre retour. Une différence entre les deux nombres indiquera une fuite invisible qui sera à réparer.

■ De nouveaux noms de rue

Attribution du noms des rues sur la zone de Pen-ar-Guer :

- Rue des Compagnons
- Rue des Taillandiers
- Rue des Talmeniers



■ 16 ans = recensement militaire

Il est rappelé aux jeunes que le recensement militaire est obligatoire. Cette formalité s'effectue dans les trois mois qui suivent les 16 ans. Il suffit de se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité, du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. Il vous sera alors remis une attestation de recensement qu'il convient de conserver car elle sera demandée aux inscriptions à divers concours et examens (BAC, CAP, permis de conduire, conduite accompagnée...).

Appel

■ Appel à la population

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 14-18 un article avait été consacré à la mobilisation générale du 1^{er} août 1914 dans le dernier bulletin. Afin d'illustrer de prochains articles, nous recherchons tous documents, photos, lettres relatifs à cette période et concernant notre commune.

Contactez le service communication de la Mairie
au 02 96 92 67 59



Nature *Natur*

■ Journée mondiale des zones humides, le dimanche 8 février

Le 2 février 1971, 157 pays ont signé la Convention sur les zones humides à Ramsar, ville iranienne au bord de la mer Caspienne. Depuis, chaque année au mois de février, est organisée la journée mondiale des zones humides. Les objectifs de cette journée internationale sont de sensibiliser le public à la richesse de ces milieux et à la nécessité de les préserver. Le dimanche 8 février, des sorties natures avec l'association Bretagne Vivante vous seront proposées dans les marais de Penvénan et Plougrescant et dans la baie de L'enfer, à Plouguiel.

Partenaires de l'opération :

- Syndicat Mixte du Jaudy Guindy Bizien (SMJGB)
- Bretagne Vivante
- Communauté de Communes du Haut-Trégor
- Agence de l'eau
- Conservatoire du Littoral
- Communes de Penvénan, Plouguiel, Plougrescant
- Comité de Saint Gildas

PROGRAMME

Matin	RDV à 10h parking du Palud à Plouguiel Balade ornithologique en baie de l'enfer. De nombreux oiseaux hivernants viennent se nourrir et se reposer dans les zones humides de l'estuaire du Jaudy. Munis de longues vues nous partirons découvrir la diversité et les adaptations de la faune à plumes pour vivre dans ce milieu naturel. Durée de la balade : environ 2h Distance : 1,5 km
Après-midi	RDV à 14h sur le parking du centre de loisirs de Guermeil Formule rando : « Les Pieds dans le marais ». Les zones humides de Guermeil et de Bellevue sont deux espaces naturels remarquables. Au cours de la randonnée, nous proposons des haltes pour découvrir l'histoire, la biodiversité et le rôle des marais. Durée de la randonnée : 2h30 Distance : 4 km
	Formule famille : « A l'assaut du mange-bottes ». Petite excursion dans le marais de Guermeil en famille pour réaliser des expériences et des activités pour comprendre les rôles du marais Durée de la balade : 1h30 Distance : 1 km
Fin d'après midi	RDV à 17h sur le parking du centre de loisirs de Guermeil Le marais au crépuscule. L'hiver venu, les zones humides accueillent à la tombée de la nuit un discret petit oiseau, qui attire chaque année l'attention des ornithologues : le bruant des roseaux. Comment se déroule un comptage ornithologique ? Voilà un moment pour découvrir cet oiseau et une méthode de recensement en s'initiant au comptage. Durée de l'animation : 1h30

Modalités :

Gratuit. Prévoir des bottes, des vêtements chauds, des jumelles. Possibilité d'apporter son pique-nique. Des boissons chaudes seront proposées sur place. Un abri couvert est prévu.

Renseignements :

bastien.moreau@bretagne-vivante.org - 06 79 80 77 73

Tout voir

Gwelet pep tra

■ BMX

Samedi 14 février, venez à la découverte du BMX. Animation ouverte à tous les jeunes.

- De 10h à 12h, initiation sur la piste de BMX à la salle des fêtes.
- De 14h à 16h, démonstration et initiation avec Emeric Le Corguillé (2^{ème} au championnat d'Europe et 4^{ème} au mondiaux) sur une piste modulable, place de l'église.

■ Exposition

"La couleur, les illusions" du 26 au 31 mai. Salle Anatole Le Braz
Depuis toujours vous vous fiez à votre vision. Dans ce monde d'illusions, vous allez comprendre comment notre cerveau analyse les informations visuelles de notre quotidien.

- L'astronaute est fixe et pourtant vous le voyez s'éloigner ou s'approcher, surprenant non !
- Curieux ! Dans les westerns, la diligence avance, mais, souvent, ses roues semblent immobiles ou même tourner à l'envers. Pourquoi pouvons-nous percevoir du mouvement là où il n'y en a pas ? Il est surtout difficile de donner une explication claire et juste,

C'est pourtant ce que propose cette exposition ludique et interactive (Accessible à tous).



■ Dis moi dix mots

Fêtons la langue française dans tous les sens avec l'opération "Dis-moi dix mots... que tu accueilles".

Le week-end du 13/14/15 mars, la bibliothèque municipale et ses partenaires, vous proposeront une belle fête de la langue française et de la Francophonie. Des animations variées, théâtre, musique, expression écrite et plastique, au Centre Culturel, sur le marché...

D'ici-là, chacun d'entre vous peut s'exprimer par l'écrit ou toute autre forme de son choix sur les dix mots mis à l'honneur cette année : Amalgame, Bravo, Cibler, Grigri, Inuit(E), Kermesse, Kitsch, Sérénipité, Wiki, Zénitude, à travers le jeu Mots déclencheurs d'imaginaire qui vous est proposé dans tous les lieux publics du bourg.

Et pour les jeunes à partir de 13 ans, des ateliers gratuits seront proposés durant les vacances de février tels que :

- Image ton mot ! (prises de vue avec son mobile et réalisations photographiques).
- Podorythmie dansée (percussions avec les pieds et chorégraphie).
- La Brigade du livre (faire vivre les mots et les textes à vélo).

Renseignements et informations à la bibliothèque municipale ou sur le site de la commune :
www.ville-penvenan.com/la-bibliotheque.html

Calendrier des fêtes

Février

Samedi 7 : Loto / rêve d'Alexis / salle des fêtes

Dimanche 8 : Journée mondiale zones humides

Du 16 au 28 : Expo "Pêche à pied et usages de l'estran" / Conseil général, bibliothèque / salle A. Le Braz

Mars

Samedi 7 : Repas / JAP / salle des fêtes

Samedi 14 : Soirée dansante / Trégor Danse / salle des fêtes

Du 27 au 29 : Tournoi de fléchettes / salle des fêtes

Samedi 28 : Marché de Pâques / école du sacré cœur

Avril

Les 11-12-13 : Concours de boules / parking derrière la mairie

Dimanche 12 : Pardon de la quasimodo

Lundi 13 : Jeux de la quasimodo / comité des fêtes / stade

Les 24-25-26 : Salon du bien-être / salle des fêtes

Mai

Samedi 9 : Repas / Moto club / salle des fêtes

Du 23 au 25 : Expo photo / CAPTEP / salle A. Le Braz

Du 26 au 31 : Expo "la couleur et les illusions" Espace des sciences - CAPTEP / salle A. Le Braz

Dimanche 31 : Pardon de Saint Gildas

Juin

Dimanche 21 : Kermesse / Sacré Cœur / école du sacré cœur

Dimanche 28 : Kermesse / école publique / parking de la chapelle Port-Blanc

■ Etat civil

Naissances :

- Swann BOULARD, le 03/10
- Manon LE MENNEC, le 25/11
- Solène TONDELIER, le 02/12
- Chloé TACON, le 29/12

Mariages :

- Stéphanie CARVENNEC & Franck DENIEL, le 25/10
- Catherine RIOU & Stéphane LISSLOUR, le 22/11
- Diane FLOURIOT & Arnault de PILLOT de COLIGNY, le 29/12

Ils nous ont quittés :

- Jacques VALLÉE, le 11/09
- Anne POIRIER NÉDÉLEC, le 11/09
- Yvonne OLLIVIER HENRY, le 06/10
- Josette FROGET BASIL, le 14/10
- Gilbert GUILLOU, le 02/11
- Marie Louise HUET TASSEL, le 16/09
- Jacques LE BRAS, le 09/11
- Maria ADAM JARRY, le 13/11
- Pierre MEUBRY, le 20/11
- Emilie LE BAIL SALLIQUO, le 21/11
- Jean MAGUER, le 21/11
- Madeleine BONENFANT BAYARD, le 18/11
- Geneviève LHOSTIS BOUDET, le 21/11
- Janick BOULARD LEMAIRE, le 22/11
- Hervé ALLAIN, le 27/11
- Maryse BOUSTOULLER LHEUREUX, le 26/11
- Françoise SIMON LE JUNTER, le 01/12
- Marie-Thérèse LE GOFF HOUEROU, le 27/12
- Marie-Thérèse ROPARS LE FOLL, le 29/12.

Directeur de la publication : Michel Deniau

Responsable rédaction : Christian Ollivier

Comité de rédaction : Alette Fourdraine, Monique Garel, Gabrielle Guillem, Martine

Kerempichon, Jean-Yves Le Merrer, Sylvette Moal, Francine Mortellec, Isabelle Savidan Logiou

Crédit photo : associations, écoles, fonds municipal, Thinkstock-Getty image

Réalisation : Le Studio • 02 96 48 41 98